

**Pantin, le 11 janvier 2021**  
**MAJ le 30 juin 2021**

## **PROTOCOLE SANITAIRE DES ACTIVITÉS FSGT A PARTIR DU 30 JUIN 2021**

Le Ministère chargé des sports a publié [un tableau de reprise pour les activités sportives et artistiques à partir du 19 mai 2021](#).

Tout ce que vous devez savoir sur les protocoles sanitaires ainsi que l'organisation des activités et des espaces est disponible sur [le site du Ministère chargé des Sports](#).

### Lieu de pratiques

#### → Dans l'espace public

- La pratique sportive auto-organisée est possible sans limite de nombre mais avec distanciation.
- La pratique sportive encadrée par une association affiliée à une fédération sportive agréée (comme la FSGT), est possible sans limite de nombre.
- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

#### → Dans les équipements recevant du public de plein air (type PA)

- La pratique sportive auto-organisée est possible sans limite de nombre mais avec distanciation.

- La pratique sportive encadrée, individuelle ou collective est possible sans limitation de nombre, dans le cadre de leur club, association.
- La pratique avec contact est autorisée.
- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

#### → Dans les équipements sportifs couverts (type X)

- La pratique sportive auto-organisée est possible sans limite de nombre mais avec distanciation.
- La pratique sportive encadrée, individuelle ou collective est possible sans limitation de nombre et avec contact, dans le cadre de leur club, association pour les mineurs et les majeurs.
- Les publics prioritaires que sont les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

### Organisation de la pratique

#### → Compétition / Événement

Les compétitions, entraînements interclubs ou tout événement mélangeant des associations et groupes sont autorisés en plein-air. Ces événements sont limités à 2500 personnes en simultanée ou par « épreuve » dans l'espace public.

Pour tous les publics les compétitions peuvent avoir lieu avec contact en intérieur comme en extérieur.

#### → Organisation des espaces de pratiques

- Affichage du rappel des gestes barrières ([affiches FSGT](#)).
- Port du masque obligatoire en intérieur sauf pendant le temps de pratique sportive lorsque l'activité ne le permet pas (à l'exception des enfants de moins de 6 ans).
- Mise à disposition de vos pratiquant·e·s de solution hydroalcoolique ou d'espace pour se laver les mains avec serviette à usage unique.
- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ; avant la reprise de séance lorsque le mineur est allé aux toilettes ; à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.
- Les vestiaires collectifs étant fermés (sauf pour les publics prioritaires et dans les piscines), favoriser la venue directement en tenue.
- Nettoyage et désinfection réguliers du matériel et des points de contacts.
- Fermeture des fontaines à eaux, distributeurs automatique de boissons et aliments.
- Mise à disposition de poubelles dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.

#### → Spectateurs

- Dans les équipements extérieurs et intérieurs, la jauge est fixée à 100 % et avec utilisation du pass sanitaire obligatoire à partir de 1000 spectateurs. Il s'agira de

présenter (sous format papier ou numérique) la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique ; ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19 ; ou d'un certificat de vaccination complet.

- Les spectateurs doivent être assis ou avoir 4m<sup>2</sup> par personne s'ils sont debout et avec accord du préfet.

## → Organisation des pratiques

- Reprise progressive et adaptée en s'appuyant sur [les 10 règles d'or FSGT](#).
- Le masque doit être porté par toutes les personnes en intérieur (encadrant·e·s et pratiquant·e·s) à partir de 6 ans mais peut être enlevé lorsque l'activité est pratiquée.
- Tenue vestimentaire propre à chaque temps de pratique, cheveux attachés ;
- Pour les mineurs et pour les majeurs, les contacts et l'échange d'objets sont autorisés. Il demeure nécessaire de désinfecter les objets avant et après la séance ainsi que de faire se laver les mains aux pratiquant·e·s (savon ou gel hydroalcoolique) avant la séance et à chaque fois qu'un des pratiquant·e·s se touche le visage ou va aux toilettes.

## Recommandation d'organisation au sein des associations

- Privilégier les réunions en visio-conférence et respecter la distanciation physique pour toute réunion en présentiel en intérieur ainsi que le port du masque.
- Nommer un·e référent·e Covid en charge de vérifier le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières dans le cadre de l'activité de l'association.
- Tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes à chaque événement de l'association (réunion, entraînement, compétition, etc) pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres afin d'informer les membres ayant été en contact.
- Pour les jauges de réunion il est recommandé de les déterminer en comptant 4m<sup>2</sup> par personne (soit 25 personnes pour une salle de 100m<sup>2</sup> par exemple). Chaque personne doit garder son masque durant la réunion et si cela est possible il faut ouvrir les fenêtres.

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : [coordinationpacs@fsgt.org](mailto:coordinationpacs@fsgt.org).

## Liste des guides par activité (en cours d'actualisation suite aux mesures du 30/06/2021) :

<a href="#">Activités Athlétiques</a>	<a href="#">Activité Badminton</a>
<a href="#">Activités Ball-Trap</a>	<a href="#">Activités Basket</a>
<a href="#">Activité Bébé – Enfants - Famille</a>	<a href="#">Activités Boules Lyonnaises</a>
<a href="#">Activités Combats-SCAM</a>	<a href="#">Activités Échecs</a>
<a href="#">Activités Escalade-Montagne</a>	<a href="#">Activités Football</a>
<a href="#">Activités Gym Forme Santé Danse</a>	<a href="#">Activités Gymnastique Artistique et Baby Gym</a>
<a href="#">Activités Gymnastique Rythmique</a>	<a href="#">Activités Joutes Nautiques</a>

<a href="#">Activités Judo</a>	<a href="#">Activités Marche Nordique</a>
<a href="#">Activités Natation</a>	<a href="#">Activités Omniforces</a>
<a href="#">Activités Pétanque</a>	<a href="#">Activités PGA</a>
<a href="#">Activités Plongée</a>	<a href="#">Activités Randonnée Pédestre</a>
<a href="#">Activités Sports de Neige</a>	<a href="#">Activités Tennis</a>
<a href="#">Activités Tennis de Table</a>	<a href="#">Activités Tir à l'Arc</a>
<a href="#">Activités Vélo</a>	<a href="#">Activités Volley</a>

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : [coordinationpacs@fsgt.org](mailto:coordinationpacs@fsgt.org).

A l'image des outils publiés pendant le confinement, l'espace fédéral éducation à la santé pour toutes et tous publie chaque semaine sur le site internet et les réseaux sociaux de la FSGT des [outils spécifiques](#) permettant d'accompagner au mieux la reprise des activités.


Contact : [anne-laure.goulfert@fsgt.org](mailto:anne-laure.goulfert@fsgt.org)

## Les mesures barrières

*Recommandation, Questions et réponses de l'Institut*

**LES MESURES BARRIÈRES**

**SI JE SUIS PRATIQUANT-E...**









-  Je ne viens pas à l'entraînement si je suis malade.
-  J'arrive dans une tenue propre. Je limite le temps passé au vestiaire.
-  Je me lave les mains en arrivant, pendant la séance, et en quittant le lieu de pratique.
-  Je respecte les distances (1m entre chaque individu) sauf pendant le temps de pratique.
-  Si je ne me sens pas bien pendant l'entraînement, je le signale à l'encadrant-e.
-  Je ne touche pas mon visage pendant l'entraînement.
-  Je lave mes affaires en rentrant à la maison.




*Recommandation, Questions et réponses de l'Institut*

**LES MESURES BARRIÈRES**

**SI JE SUIS ENCADRANT-E...**

-  Je ne viens pas à l'entraînement si je suis malade.
-  J'arrive dans une tenue propre. Je limite le temps passé au vestiaire.
-  Je me lave les mains en arrivant, et en quittant le lieu de pratique. Si je touche un-e sportif-ve, je me lave les mains immédiatement après et avant toute proximité avec un-e autre sportif-ve.
-  Le port du masque est conseillé pendant que j'encadre.
-  Je fais respecter les mesures de distanciation et le lavage des mains régulier des sportifs-ves. Je m'assure que ces derniers-ères ne portent pas les mains à la bouche.
-  J'évite tout contact physique.
-  J'intègre des activités en extérieur dès que possible : échauffement, étirement, ...
-  J'assure une reprise progressive.



## Référent Covid fédéral

Thomas VALLE

[referentcovid@fsgt.org](mailto:referentcovid@fsgt.org) - 01 49 42 23 47